$\underline{https://enseignants.se-unsa.org/Questionnaire-pour-detecter-des-situations-de-harcelement-ce-qu-en-pense-le-SE}$



Questionnaire pour détecter des situations de harcèlement : ce qu'en pense le SE-Unsa

- Je suis... - Prof d'école -

Publication date: jeudi 19 octobre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Questionnaire pour détecter des situations de harcèlement : ce qu'en pense le SE-Unsa

Dans le cadre du plan interministériel de lutte contre le harcèlement, le ministre de l'Éducation nationale a précisé l'organisation de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement le 9 novembre. Il était prévu que deux heures soient banalisées pour tous les élèves du CE2 à la terminale avec un travail spécifique sur ce sujet, des ressources pédagogiques associées ainsi que des questionnaires à destination des élèves afin de repérer de potentielles victimes de harcèlement.

Objectif des questionnaires dits grilles d'auto-évaluation

Ces questionnaires ont pour objectif de repérer des situations de harcèlement.

Des remontées visant à établir un baromètre concerneront des panels qui n'excèderont pas une à deux classes par école ou établissement choisi. Les personnels concernés devront directement mettre sous pli et envoyer les questionnaires anonymes à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) avec du matériel fourni.

Nous souhaitions ces questionnaires anonymes, courts, efficaces, en adéquation avec l'âge des élèves et leur vécu scolaire, avec des points qui concernent aussi les harceleurs et sans remontée statistique.

Les consignes de passation

Elles donnent un cadre et les références des outils pédagogiques déjà disponibles sur le site du plan *pHAre* et le portail *Non au harcèlement*.

Nous avons fortement insisté pour que les questionnaires soient soumis aux élèves avant que la question du harcèlement soit définie, travaillée, débattue et décortiquée pendant les deux heures banalisées. Nous ne souhaitons pas que les résultats soient biaisés. Pour nous c'est une garantie que les grilles soient les plus représentatives possibles de la réalité.

Nous avons veillé aux points suivants :

- la cohérence premier et second degré ;
- la prise en considération de l'ensemble des personnels mobilisables et qu'ils soient tous invités à participer à ce premier temps symbolique et fédérateur ;
- la souplesse du cadre mis en place pour que chaque équipe s'y insère sur la base de ce qu'elle est en capacité de mettre en œuvre.

Ces éléments devraient être complétés par une lettre du ministre aux personnels.

La communication aux familles

Les parents doivent être informés de la passation des questionnaires par une lettre du ministre aux parents. Ils pourront trouver les questionnaires vierges sur Éduscol afin d'en discuter avec leurs enfants à l'issue des travaux en milieu scolaire.

Ils seront eux-mêmes invités à remplir un *flyer* de positionnement qui peut leur permettre d'évaluer le vécu de leur enfant au regard des questions de harcèlement en milieu scolaire.

Nous nous sommes fermement opposés à ce qu'une restitution chiffrée aux familles soit obligatoire après la passation des questionnaires. Nous avons insisté sur le fait que la plupart des personnels ne sont pas encore formés à aborder ces questions épineuses et chargées émotionnellement avec les parents d'élèves. Nous avons rappelé à

Questionnaire pour détecter des situations de harcèlement : ce qu'en pense le SE-Unsa

l'employeur que son rôle était aussi de protéger ses agents et au regard du contexte actuel cette mise en difficulté n'était pas nécessaire.

Si l'objectif de ce premier rendez-vous est de traiter les situations scolaires en mettant en place des réponses pédagogiques, le temps des parents peut être largement différé. Le SE-Unsa accompagnera tous les personnels qui ne souhaiteront pas animer ce temps de restitution afin que leur positionnement soit entendu et respecté.

La date ou les dates

Le calendrier étant restreint en raison de l'actualité et des congés scolaires, nous nous sommes positionnés pour que la date du 9 novembre ne soit pas imposée à tous mais marque le début d'une période potentiellement courte axée sur la lutte contre le harcèlement.

Cela permettrait aux écoles, aux collèges et aux lycées de mieux se préparer selon les contraintes qui leur sont propres sans dénaturer la valeur du travail qui doit être engagé.

L'avis du SE-Unsa

Nous avons mis en garde le ministère sur les aspects de la démarche qui pourraient constituer des freins à l'appropriation du plan par le plus grand nombre : remontées statistiques chronophages, restitution obligatoire aux familles, contenus descendants imposés, questionnaires décrochés de la réalité du vécu scolaire des élèves interrogés. Pour le SE-Unsa, le cadrage ministériel doit permettre aux écoles, collèges et lycées de construire leur propre projet en s'appuyant sur ce qui est déjà en place dans leur établissement.

Le temps dédié à l'évaluation de la vie scolaire de nos élèves sous l'angle du harcèlement est la première marche d'un plan global voulu par le ministère. Le SE-Unsa, force de proposition et de négociation, s'insère pleinement dans le dialogue social qui permettra de réajuster progressivement le plan afin qu'il réponde réellement à ses objectifs, sans mettre en tension les équipes et en difficulté les collègues.

>> Lire aussi Lutte contre le harcèlement : un plan ambitieux nécessitant prévention, cohésion et moyens